



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

plaintes

Question écrite n° 71514

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre de plaintes classées sans suite en Seine-Saint-Denis. En 2000, dans ce département, 12 783 affaires n'ont fait l'objet d'aucune poursuite. Il semble anormal que tout acte de délinquance - même de faible gravité - n'entraîne pas systématiquement une sanction proportionnée à la faute commise. L'application du principe de la « tolérance zéro » devrait être l'un des fondements de notre politique pénale. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour que ce nombre de classements sans suite diminue très fortement et rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71514

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 151